

U_22 Développer les espaces urbains de l'Agglomération RUN

État d'information création : 23.10.09 actualisation : 28.03.2018

Fiche adoptée par le CE / juin 2011
Approuvée par le CF / juin 2013
Adaptation adoptée par le CE / mai 2018
Approuvée par le CF /

But

Requalifier les espaces libérés du trafic individuel motorisé et mettre en œuvre le Projet d'Agglomération; développer les nouvelles centralités dans les villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel, et les communes de l'Agglomération RUN.

Priorité stratégique : Elevée

Objectifs spécifiques

- Développement et mise en valeur d'espaces urbains stratégiques au sein de l'Agglomération RUN;
- Réalisation de projets de requalification dans les secteurs-clefs du Projet d'Agglomération, dans les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel et les communes d'Agglomération;
- Promotion des villes du patrimoine mondial de l'UNESCO (urbanisme horloger).

Priorités politiques U Espace urbain valoriser

Ligne d'action U.2 Améliorer la qualité de vie et valoriser l'espace urbain

Renvois Conception directrice Projet de territoire p. 16 ; 25-27 Carte PDC

Organisation

Instances concernées

Confédération: ARE
Canton: SAT, SPCH, SFFN, SENE, OPAN
Régions: Agglomération RUN, COMUL, AUD
Communes: La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel, autres communes du PA
Autres: DSAS

Réalisation

immédiatement (-2018)
 court terme (2018-22)
 moyen terme (2022-26)
 Permanente

Ligne d'action

générale
 spécifique

Pilotage:

SAT-SCTR-SPCH

RUN : mise en œuvre du PA

Etat de coordination des

Coordination réglée
 Coordination en cours
 Information préalable

Mandats / Projets

M1 (Mesures A du PA)
M1 (Mesures B du PA)

Mise en œuvre

Principes d'aménagement et de coordination valables pour toutes les autorités

Dans toute l'Agglomération RUN :

1. Aménagement des interfaces de TP et des espaces urbains présentant un potentiel de requalification situés à proximité des gares RER et des axes structurants de transports publics, rendant l'utilisation des TP et de la MD encore plus attractives et favorisant le développement vers l'intérieur ainsi que la qualité urbaine et environnementale. Ces espaces sont à ancrer dans leur quartier et dans la ville et sont pour certains à associer à un renforcement de la mixité et de la densité. (Cf. Liste des mesures A et B du PA RUN 3).

Dans les villes-centres, les mesures de valorisation urbaine suivantes sont envisagées (cf. Liste des mesures A et B) :

2. La Chaux-de-Fonds : Valorisation de l'espace public de la gare CFF et des futures gares RER (cf. Fiche A_22), et projets de requalification /valorisation de la rue de l'Hôtel-de-Ville en lien avec les projets d'évitement du centre historique H20-H18. Créer un lien de qualité avec les espaces de délasserement grâce à la création d'une passerelle au-dessus des voies de chemins de fer. Favoriser les traversées « douces » perpendiculaires à l'avenue Léopold-Robert reliant les quartiers nord et sud, et élargissement du « centre piétonnier ».

3. Le Locle : Amélioration de l'image trop routière du centre-ville. Assainissement des rues structurantes à fort trafic qui sont également des lieux de vie et de commerce. Meilleure répartition de l'espace dévolu entre piétons et voitures. Liaison verticale entre la gare et le centre / sseau UNESCO pour gérer la dénivellation entre la gare et la ville, laquelle constitue un défi majeur de la MD : l'infrastructure TP offre l'occasion d'imaginer une architecture emblématique, nouveau symbole de la ville (Le Remontoir). Mesures d'accompagnement liées à la mise en service de la H20.
4. Neuchâtel : Réaménagement et valorisation d'espaces publics marquants. Renforcement des liens entre la ville et les rives du lac. Renforcement des traversées piétonnes de part et d'autre de l'avenue du 1^{er}-Mars depuis La Maladière jusqu'à la place Pury, ainsi que sur le quai Louis Perrier et d'autres secteurs de la ville. Amélioration de l'accès à la gare pour la MD piétonne et cyclable et requalification des espaces publics autour de la gare et sur les rives du lac. Diminution de l'effet de coupure entre les quartiers nord et le centre historique. Valorisation des interfaces en lien avec les TP. Réaménagement et valorisation d'espaces publics en lien avec des projets importants.

Compétences du canton et des communes

Le canton :

- joue le rôle d'organe responsable auprès de la Confédération ; à travers ses services concernés soutient le PA et accompagne les communes dans le processus de planification et de réalisation ;
- encourage la création d'une plate-forme informelle entre les trois villes, les autres communes urbaines d'agglomération et le canton (services techniques communaux et cantonaux), afin de favoriser les échanges d'expériences et les bonnes pratiques.

Les trois villes et les communes concernées:

- établissent ensemble le Projet d'Agglomération et définissent les mesures de valorisation de l'espace public en appui des projets d'infrastructures de transports.
- coordonnent la réalisation des projets sur leur territoire, le cas échéant en collaboration avec les communes voisines et avec les services cantonaux concernés selon la nature et l'échelle des projets ;
- informent et font participer la population de manière appropriée aux projets de valorisation urbaine, au besoin en mettant à l'essai les projets sur l'espace public afin de tester les solutions et d'habituer la population au changement (aménagement éphémères).

Mandats (éléments à prendre en compte, études à entreprendre, mandats concrets aux autorités)

M1. Les communes et le canton mettent en œuvre le Projet d'Agglomération pour les mesures qui les concernent, en poursuivant la maturation des mesures B et en assurant la réalisation des mesures A, en assurant la coordination avec les instruments de planification directeurs et d'affectation (Etats de coordination et délais selon PA RUN3).

Projets au sens de l'art. 8 al.2 LAT

- Néant

Interactions avec d'autres fiches

- R_11 Construire le Réseau Urbain Neuchâtelois
- U_21 Valoriser et revitaliser les espaces publics
- A_21 Viser un report modal fort vers les transports publics et la mobilité douce
- A_22 Réaliser le RER neuchâtelois avec une ligne ferroviaire directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds
- A_24 Gérer le stationnement
- A_25 Créer et améliorer des points et pôles d'intermodalité (interfaces de transport)
- A_26 Modérer le trafic dans les zones urbanisées
- A_27 Promouvoir la mobilité douce
- A_32 Réaliser les contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds (H20-H18)
- U_11 Poursuivre une politique d'urbanisation durable
- U_12 Développer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti et renforcer la qualité urbaine
- U_13 Privilégier la concentration du développement dans des pôles bien desservis en TP
- U_14 Développer des quartiers durables et mettre en œuvre la politique cantonale du logement
- U_15 Réutiliser et valoriser des friches bien desservies
- U_23 Assurer une place pour la nature en ville.R_35 Protéger et valoriser le patrimoine
- U_24 Assainir le bruit du trafic routier
- U_25 Protéger l'air
- R_36 Valoriser le tissu urbain horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle (UNESCO)

Autres indications

Références principales

- *Projet d'agglomération RUN 3 (RCN 2016)*
- *Plan directeur partiel des mobilités à l'appui du dossier H2O (PDPM)*
- *Densité et qualité : les deux défis d'un urbanisme responsable (Quincerot et Weil 2008)*

Indications pour le controlling et le monitoring

- Mise en œuvre des mesures et contrôle de leur efficacité (MOCA)
 - Fréquentation / appropriation des espaces
-

Dossier

Localisation **Villes et communes de l'Agglomération RUN (cf. PA)**

Problématique et enjeux

Il y a lieu de tirer parti et de mettre en valeur des investissements consentis dans les infrastructures de transports pour augmenter la densité et la qualité urbaine.

Densité et qualité constituent en effet les deux défis d'un urbanisme responsable, comme le relève la publication citée en référence (2008) :

- La densité et la mixité constituent des conditions de base pour créer des quartiers vivants, économes en sol et moins dépendants de l'automobile. Elles sont également nécessaires pour garantir la pérennité d'un réseau et d'une offre en TP attractifs et peuvent correspondre à des formes urbaines très différentes. Cette diversité de l'offre représente même une richesse.
- La qualité est non seulement un devoir de responsabilité mais elle est également indispensable pour donner à tous envie d'habiter en ville (rester en ville – retourner en ville) à tout âge. Le pari du développement vers l'intérieur est à ce prix.

Les investissements réalisés dans l'aménagement des interfaces de transports constituent de bonnes opérations sur le plan social, économique et environnemental s'ils sont associés à une démarche de valorisation urbaine. Tout le monde y gagne.

Il est possible d'identifier au sein de l'Agglomération RUN de nombreux sites potentiels de requalification urbaine en lien avec les projets d'infrastructures de transport, notamment sur le site des gares du RER Neuchâtelois mais également sur des tronçons routiers qui se trouveront ou sont d'ores et déjà délestés d'un trafic routier important grâce à la prise de mesures antérieures.

A titre d'exemples :

Saint-Blaise et Le Landeron (RC5); Boudry : avenue du Collège, Terminus du Littorail « place du tram et gare routière », rue Oscar-Huguenin; La Tène : secteur de la gare existante de Marin-Epagnier et sécurisation du carrefour entre Henripolis et la route de Maupré, Neuchâtel : tout le tronçon entre La Maladière et La Place Pury; La Chaux-de-Fonds : avenue Léopold-Robert; Le Locle : requalification du centre-ville en lien avec un accès amélioré à la gare ; Corcelles-Cormondrèche/Peseux/Neuchâtel : généralisation des zones 30 ; requalification de la rue de la Gare à Corcelles-Cormondrèche ; Milvignes : requalification des rues de Sombacour, du Lac et de Longueville en lien avec des aménagements MD, la valorisation des accès au Littorail ou encore le développement du pôle de gare, Cortaillod : requalification de la traversée de Cortaillod (bas du villlage) et valorisation de l'espace public route d'Areuse, etc.

Ces réflexions doivent être poursuivies au sein de l'Agglomération avec les différents partenaires concernés, et l'appui du canton et de la Confédération.

Mesures de valorisation urbaine en lien avec des projets de modération du trafic, de mobilité douce et de gestion du stationnement (Mesures A et B du projet d'agglomération de 3^{ème} génération) :

Mesures A

- H10.1a Requalification de la traversée de Peseux et de la rue des Draizes : priorisation TP, aménagement MD et valorisation de l'espace public, 1ère étape (Peseux/Neuchâtel)
- H10.2 Requalification de la rue des Terreaux et rue de l'Hôtel-de-Ville : priorisation TP, aménagements MD et valorisation de l'espace public (Neuchâtel)
- H10.3 Requalification de l'avenue des Portes-Rouges : priorisation TP, bandes cyclables ou banalisation de la chaussée centrale (Neuchâtel)
- H10.5a Requalification de la RC5 : priorisation TP et aménagement de bandes cyclables, 1ère étape (Neuchâtel / Hauterive)
- H11.2 Requalification de la rue du Locle et du boulevard des Eplatures : priorisation TP, aménagement de traversées MD et de bandes cyclables, contrôles d'accès TIM et valorisation de l'espace public (La Chaux-de-Fonds / SPCH)
- H12.2 Aménagements liés à la constitution d'un réseau de lignes radiales au Locle : rebroussement pour les bus et arrêts de bus (Le Locle)
- H13.1 Elargissement de la chaussée à l'avenue des Pâquiers pour permettre le croisement des bus et la sécurisation des cheminements piétons (Saint-Blaise / SPCH)
- H14.1 Aménagements de voiries et modification du schéma de circulation dans le centre du bourg de Colombier, en lien avec restructuration réseau TP (y compris réalisation nouveaux arrêts de bus)
- I8 Requalification de la traversée de la localité de Bôle (Milvignes)
- I10.1a Requalification de l'axe Fornachon - Tombet - Edouard-Dubois : création d'un itinéraire MD entre Peseux et Neuchâtel, priorisation TP, modération du trafic et valorisation de l'espace public, 1ère étape
- I10.3 Réaménagement des espaces publics du centre du village de St-Blaise
- I10.13 Poursuite de la réalisation des zones 30 et des zones de rencontre (Neuchâtel)
- I10.14 Généralisation des zones 30 dans les communes de Peseux, Corcelles-Cormondrèche et à l'ouest de Neuchâtel
- I11.1a Requalification de la rue du Cygne : valorisation des rues parallèles au "POD" (La Chaux-de-Fonds)
- I11.1b Requalification de la rue Daniel-Jeanrichard et de la rue Jaquet-Droz (entre la rue du Midi et la rue Traversière) : valorisation des rues parallèles au "POD" (La Chaux-de-Fonds)
- I11.1c Réaménagement de la place des Lilas et de ses environs (La Chaux-de-Fonds)
- I11.2a Réfection du Grand-Pont et du carrefour de l'avenue Léopold-Robert, avec aménagements de couloirs d'approche bus et de mobilité douce (La Chaux-de-Fonds)
- I11.3a Réaménagement de la rue de la Balance nord (carrefour rue Neuve - rue du Collège) Chaux-de-Fonds
- I11.3b Réaménagement de la rue Neuve (La Chaux-de-Fonds)
- I11.3d Réaménagement de la rue de la Promenade, de la rue du Rocher et de leurs environs (La Chaux-de-Fonds)
- I11.4a Poursuite de la réalisation des zones 30 et des zones de rencontre, étape 1
- I14.1a Requalification du bourg (rue Oscar-Huguenin), aménagement MD et valorisation de l'espace public (Boudry)
- K10.2 Priorisation TP à la rue de l'Ecluse : Champ-Coco (jonction H10) et au carrefour de Prébarreau (Neuchâtel)
- L05.b P+R Col-des-Roches CH : 13 places CFF (sur 30pl.) (Le Locle)
- L2 Amélioration interface bus-train, Gare de Neuchâtel : place Blaise Cendrars (Neuchâtel)
- L10.1 Création d'une interface bus-train à la halte St-Blaise BLS, et réaménagement du chemin de la Plage (Saint-Blaise / SCTR)
- M10.1 Création d'un itinéraire MD le long du parc urbain des Jeunes-Rives (RING) (Neuchâtel)
- M10.8 Contresens cyclables à Peseux et Neuchâtel (Peseux – Neuchâtel)
- M10.13 Création de rabattements MD vers le centre et les haltes de St-Blaise (Saint-Blaise-Hauterive)
- M10.14 Nouvelle passerelle MD Fahys-Espace de l'Europe (développement mesure PA1 MO.31a) (Neuchâtel)
- M10.16 Création d'un itinéraire MD entre Corcelles et Peseux, bandes cyclables ou banalisation de la chaussée centrale, ainsi qu'aménagement des carrefours (Corcelles-Cormondrèche-Peseux)
- M10.20 Création d'un itinéraire MD rue des Longschamps et rue du Brel, bandes cyclables (Hauterive)
- M11.1 Aménagements vélo en ville de la Chaux-de-Fonds
- M11.2 Aménagements piétons en ville de la Chaux-de-Fonds
- M11.3 Aménagement d'un itinéraire cyclable sur le POD entre la rue de Pouillerel et la Gare (La Chaux-de-Fonds)
- M11.9 Liaison verticale entre le Grand-Pont et PS Le Corbusier (La Chaux-de-Fonds)
- M11.11a Mise aux normes des passages pour piétons sur les routes à 2 voies, étape 1, 55 passages pour piétons

- M11.12 Station vélo à la gare principale (La Chaux-de-Fonds)
- M11.13 Stations vélos en libre-service, Phase 4, avec vélos électriques (La Chaux-de-Fonds)
- M12.1 Prolongement du chemin des Rencontres entre Le Locle centre et Technicum, étape 1 (Le Locle)
- M12.3 Nouvelles liaisons MD en lien avec l'axe structurant TP (Le Locle)
- M12.4 Nouvelles liaisons MD en lien avec la restructuration du réseau bus, constitution d'un réseau de lignes radiales (Le Locle)
- M13.1 Itinéraire alternatif MD Marin - St-Blaise, au nord de la voie ferrée (Le Tène-Saint-Blaise)
- M13.2 Aménagement d'une piste cyclable vers Wavre (continuité nouvelle passerelle A5) (La Tène)
- M14.1 Bandes cyclables allée du Port (Milvignes)
- M14.4 Nouvelle liaison MD entre Bevaix et Perreux/Boudry, en continuité du chemin des Sagnes (Boudry-Bevaix)
- M14.5 Aménagements cyclable à la rue des Courtils(Cortailod)
- M14.7 Aménagement de trottoirs de part et d'autre de la chaussée à la route des Addoz (Boudry)
- M14.15 Continuité MD entre la route de Sombacour et l'avenue de la Gare (rabattement vers TP et centre) (Milvignes)
- M15.1 Aménagement d'une bande cyclable montante La Crête et La Crête-Dessous (Les Brenets)
- M15.2 Aménagement MD entre Villers-Le-Lac et les Brenets : trottoirs et de bandes cyclables (Les Brenets – Villers-le-Lac)
- M15.5 Prolongement du chemin des Rencontres entre Montlebon et Morteau (Morteau)
- M15.7 Création d'un réseau fin et attractif de rabattement mobilité douce vers le centre et la gare de Morteau
- M16.1 Nouvelles haltes : stationnement vélo couvert (diverses communes)
- M16.2 Amélioration du stationnement vélo (diverses communes)

Mesures B

- H10.1b Requalification de la traversée de Peseux et de la rue des Draizes : priorisation TP, aménagement MD et valorisation de l'espace public, 2ème étape (Peseux/Neuchâtel)
- H10.4 Requalification de la rue de Tivoli et de la centralité de Serrières : valorisation TP, aménagement MD et valorisation de l'espace public (Neuchâtel)
- H10.5b Requalification de la RC5 : priorisation TP, aménagement de bandes cyclables et connexion MD entre de l'axe structurant TP et la halte ferroviaire, 2ème étape (Saint-Blaise)
- H11.1 Infrastructures bus pour la desserte du pôle de développement économique cantonal (La Chaux-de-Fonds)
- H12.1 Réalisation d'un axe structurant TP ainsi que MD, comme colonne vertébrale entre les deux pôles aux extrémités ouest et est de la ville et le centre-ville (Le Locle)
- H13.3 Requalification de la centralité de Marin-Centre, secteur Fleur de Lys - Auguste-Bachelin - Louis-de-Meuron, avec priorisation TP, aménagement MD et valorisation de l'espace public (La Tène)
- H13.2 Réalisation d'un axe TP - MD structurant entre Fleur de Lys, halte de Marin-Epagnier et le PDE Littoral Est, y.c. route de desserte TIM depuis la route des Perveuil et traitement du carrefour d'accès (La Tène)
- I10.1b Requalification de l'axe Fornachon - Tombet - Edouard-Dubois : création d'un itinéraire MD entre Peseux et Neuchâtel, priorisation TP, modération du trafic et valorisation de l'espace public, 2ème étape (Peseux/Neuchâtel)
- I10.7 Requalification de la rue de la Gare à Corcelles-Cormondrèche (Corcelles-Cormondrèche)
- I10.8 Requalification du Quai Philippe Godet : réduction à 1 voie TIM par direction, aménagement de bandes cyclables et valorisation des accès aux rives du lac et requalification de la rue de l'Evoles et de la rue de la Promenade-Noire : aménagement de bandes cyclables (Neuchâtel)
- I10.15 Généralisation des zones 30 dans les autres communes du Littoral (diverses communes)
- I11.4b Poursuite de la réalisation des zones 30 et des zones de rencontre, étape 2 (La Chaux-de-Fonds)
- I12.1a Mesures d'accompagnement liées à la mise en service de la H20, axes routiers avec potentiel d'influence modéré : notamment requalification de la rue des Envers, de la rue des Jeanneret et de l'axe Bournot - Andrié (Le Locle)
- I13.1 Sécurisation du carrefour entre la route Henripolis et la route de Maupré et aménagements MD (La Tène)
- I14.1b Requalification du Faubourg Philippe-Suchard, aménagement MD et valorisation de l'espace public, étape 2 (Boudry)
- I14.2a Requalification de la route de l'Areuse, aménagements MD et valorisation de l'espace public, étape 1 (Cortailod)
- I14.8 Requalification du carrefour de l'avenue de Longueville avec valorisation des accès au Littorail (chemin de la Plaine) (Milvignes)
- I15.1 Requalification de la traversée de localité et des entrées est et ouest, aménagements MD et valorisation de l'espace public (Les Brenets)
- K10.3 Requalification des carrefours de la rue William-Mayor : gestion des TIM, avec introduction d'un nouveau tourne-à-gauche et aménagement de bandes cyclables (Neuchâtel)

- L3 Amélioration interface bus-train Gare de Neuchâtel : rue des Fahys et giratoire du Rocher (Neuchâtel)
- L4 P+R Morteau (gare) (Morteau)
- L5 Porte sud de la gare CFF : plateforme intermodale à la station inférieure du funiculaire (Fun'ambule) (Neuchâtel)
- L10.3 Amélioration de l'interface de la place de la gare Neuchâtel, secteur ouest (Neuchâtel)
- L11.1 Création d'une interface bus-train à la halte du Crêt-du-Loche, en lien avec la prolongation de la desserte TP du pôle de développement économique cantonal (La Chaux-de-Fonds)
- L15.1 Création d'une interface bus-train à la gare de Morteau, en lien avec la restructuration du réseau TP (rabattement des lignes jusqu'à la gare) (Morteau)
- M1.2 Amélioration réseau MD - Monruz - nouvelle liaison MD Dîme – Monruz (Neuchâtel)
- M10.3 Bandes cyclables rue de Gibraltar (Neuchâtel)
- M10.9 Création d'un trottoir le long de la RC174 à Pesieux (Pesieux)
- M10.10 Accès MD à la zone d'activités des Vernets (Corcelles-Cormondrèche)
- M10.11 Création de rabattements MD vers la halte de Serrières, en lien avec le pôle de gare (Neuchâtel)
- M10.12 Création de rabattements MD vers le centre d'Hauterive (Hauterive)
- M10.17 Création d'un itinéraire MD rue des Parcs - rue des Sablons, bandes cyclables ou banalisation de la chaussée centrale (Neuchâtel)
- M10.18 Amélioration du passage inférieur Edouard-Dubois - H10 et de ses accès, dans le cadre de la création d'un itinéraire MD entre Pesieux et Neuchâtel (Neuchâtel)
- M11.5 Création de continuités MD et amélioration des accès TP dans le pôle de développement économique d'intérêt cantonal du Crêt-du-Loche (La Chaux-de-Fonds)
- M11.10 Passerelle sur les voies CFF dans PQ "Le Corbusier" (développement mesure PA1 M0.59) : ascenseur pour les vélos, couverture de la passerelle, accès aux quais CFF (La Chaux-de-Fonds)
- M11.11b Mise aux normes des passages pour piétons sur les routes à 2 voies, étape 2, 55 passages pour piétons (La Chaux-de-Fonds)
- M12.2 Prolongement du chemin des Rencontres entre Technicum et Le Col-des-Roches, étape 2 (Le Locle)
- M13.3 Aménagement MD Wavre-Tielle (La Tène)
- M13.6 Aménagement d'un itinéraire cyclable entre St-Blaise et Cornaux (Saint-Blaise)
- M14.2 Fermeture au TIM de la route de la Gare et aménagements MD du faubourg Philippe-Suchard (y.c. accès collège) (Boudry)
- M14.13 Aménagement bande cyclable route des Buchilles, liaison Boudry - PDE Littoral Ouest (Boudry)
- M14.14 Aménagement d'un itinéraire MD alternatif entre Colombier et Auvignier (Milvignes)
- M14.6 Aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée ou de bandes cyclables à la rue des Courtils, en entrée de localité (Cortailod)
- M14.10 Aménagement d'une bande mixte piétons/vélos sur le chemin de la Vy d'Etra, liaison Boudry - PDE Littoral Ouest (Boudry)
- M14.11 Aménagement d'une liaison MD entre Bevaix et Cortailod (Cortailod / Bevaix)
- M14.16 Aménagements MD du faubourg Philippe-Suchard (Boudry)
- M15.6 Aménagement mobilité douce de la plaine des Sports et franchissement de la voie ferrée (Morteau)
- N11.1b Requalification de la rue de l'Hôtel-de-Ville (entre rond-point du Raymond et début de la liaison) et de la rue de la Pâquerette (entre Fritz-Courvoisier et Collège) en lien avec la nouvelle liaison H18 (La Chaux-de-Fonds / SPCH)

Les mesures C, encore insuffisamment matures, ne sont pas intégrées dans la liste ci-dessus, de même que les mesures Ae et Be prises en charge par les communes de l'Agglomération RUN uniquement (C*).

- I14.6 Requalification de la route de Sombacour, avec aménagement d'une voie centrale banalisée ou aménagements MD (Milvignes)
- L14.1 Restructuration et valorisation de l'interface terminus du Littorail (Boudry / SCTR)
- N13.1 Aménagement d'un giratoire avec by-pass à Thielle (La Tène / SPCH)

Cf. projet – PA RUN 3 déposé à la Confédération en décembre 2016 et rapport d'examen ARE (2018) ; état des discussions : février 2018